

N° 62

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. René MONORY,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 36

UNIVERSITÉS

*Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.*

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires; René Monory, rapporteur général; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.*

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale** (5<sup>e</sup> législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 14, 15 et 16) 1917 (tome IV) et in-8° 360.

**Sénat** 61. (1975-1976)

**Lois de finances.** — *Education nationale (Ministère de l') - Formation professionnelle - Recherche scientifique - Universités.*

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>Introduction</b> .....	4
<b>CHAPITRE PREMIER. — L'enseignement</b> .....	7
A. — La demande d'enseignement : les étudiants .....	7
B. — L'offre d'enseignement .....	13
<b>CHAPITRE II. — La recherche</b> .....	23
A. — La recherche universitaire .....	23
B. — Le centre national de la recherche scientifique .....	26
C. — L'agence nationale de revalorisation de la recherche .....	29
<b>Les bibliothèques</b> .....	32
<b>Conclusion</b> .....	33
<b>Audition du Secrétaire d'Etat aux Universités et observations de la Commission</b> .....	35
<b>Annexe</b> .....	39

---

Mesdames, Messieurs,

Le premier fascicule budgétaire autonome (1) dont dispose le Secrétariat d'Etat aux Universités est d'une lecture difficile car il porte les traces juridiques de la séparation de ce nouveau département de l'ex-Ministère de l'Education nationale (sous forme de transferts en mesures acquises) et de l'abandon plus récent (sous forme de transferts en mesures nouvelles), d'une partie de ses missions au Secrétariat d'Etat à la Culture. D'autre part, le transfert du titre III au titre VI d'une masse importante de crédits de matériels alloués à la Recherche, ajoute à la complication.

a) Un lien subsiste toutefois avec la rue de Grenelle sous la forme de 16.622 emplois de personnels administratifs, ouvriers et de service affectés dans les établissements d'enseignement supérieur mais qui, pour des commodités de gestion, figurent encore au « bleu » de l'Education ; le crédit correspondant s'élève à 474 millions de francs.

b) Les crédits alloués à la lecture publique et à la Bibliothèque publique d'information ainsi que les dotations d'équipement affectées au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou implanté sur le plateau Beaubourg, ont été transférés au Secrétariat d'Etat à la Culture, le département des Universités conservant le domaine plus particulièrement scientifique de l'ancienne direction des Bibliothèques à savoir :

- les bibliothèques universitaires ;
- la bibliothèque nationale ;
- et l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires.

c) Sur un plan plus général, la direction du budget au Ministère de l'Economie et des Finances et la délégation générale à la recherche scientifique et technique ont décidé de rassembler, dans tous les fascicules comportant des crédits de recherche, les dépenses de matériels sous l'appellation de « soutien des programmes » et de le faire figurer au budget d'équipement : 313 millions de francs sont ainsi transférés du titre III au titre VI où ils sont en outre majorés de 23 millions.

---

(1) L'autonomie sur le plan des documents s'accompagne de l'autonomie sur le plan des locaux de l'administration centrale : les services dispersés à l'origine dans sept implantations, ont été regroupés en juillet 1975 dans un immeuble neuf, 61, rue Dutot à Paris (15<sup>e</sup>) loué à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier. Le bail comporte une promesse de vente qui expirera le 31 janvier 1976. Un crédit de 65 millions de francs a été inscrit au chapitre 56-10 pour procéder à son acquisition. Cette dépense sera compensée à concurrence de 28 millions de francs par une contribution des ministères affectataires des locaux libérés.

Il faut tenir compte de toutes ces modifications pour pouvoir apprécier, à partir de grandeurs homogènes, quelle est la politique définie pour l'année à venir. C'est ce que nous avons tenté de faire dans le tableau ci-après qui offre en outre l'avantage de donner une vue d'ensemble pas trop déformée du budget qui nous est soumis :

TITRE III. — **Moyens des services** : 7.000 millions de francs soit + 770 millions de francs ainsi répartis :

	En millions de francs.
<i>Mesures acquises (réelles)</i> : extension en année pleine des améliorations obtenues par les fonctionnaires au cours de 1975 et des créations d'emplois intervenues lors de la dernière rentrée universitaire .....	+ 836
<i>Mesures nouvelles</i> :	
a) L'enseignement : création de 282 et transformation de 1.322 emplois d'enseignants .....	+ 23
— Fonctionnement (+ 16,7 %) .....	+ 119
b) La recherche : universités et grands établissements .....	+ 32
— C.N.R.S. (dont création de 482 emplois) .....	+ 60
c) Les bibliothèques autres que celles de la lecture publique (dont 86 emplois) .....	+ 9
d) La formation continue (dont 90 emplois) .....	+ 4
Total .....	+ 247
<i>Mesure d'ordre</i> : transfert d'une part de la dotation du C.N.R.S. au titre VI .....	— 313

N.B. Si l'on élimine l'effet des transferts, l'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement est de 17,2 %.

TITRE IV. — **Interventions publiques** : 902 millions de francs soit + 127 millions de francs (+ 14,1 %).

	En millions de francs.
<i>Mesures acquises (réelles)</i> :	
— Extension en année pleine de la majoration de la subvention par repas en cours d'année 1975 .....	+ 7
— Sécurité sociale des étudiants .....	+ 16
Total .....	+ 23
<i>Mesures nouvelles</i> :	
— Bourses : augmentation du nombre et du taux .....	+ 65
— Œuvres universitaires .....	+ 39
Total .....	+ 104

TITRE V ET VI. — Budget d'équipement :

	1975 primitif	1975 modifié	1976 projet
<i>Autorisations de programme :</i>			
— Supérieur (enseignement seul) .....	434,5	504,5	334
— Recherche ( <i>compte non tenu du transfert du Titre III</i> ) .....	454	492,6	430,8
— Œuvres .....	33,5	33,5	20
— Formation continue .....	14	14	»

On notera que nous avons fait figurer dans ce comparatif les compléments de dotations accordées par la troisième loi de finances rectificative pour 1975 c'est-à-dire, en autorisations de programme :

— 70 millions de francs pour l'enseignement technique supérieur (Compiègne et Cergy) ;

— 38,6 millions de francs pour la recherche dont 25 millions pour le C.N.R.S.

Mais il n'est pas tenu compte dans les crédits pour l'année en cours d'un transfert de 64 millions de francs prélevé sur le budget d'équipement et réparti en des compléments de dépenses de fonctionnement attribués aux universités (54 millions dont 8 pour la recherche, 4 pour la formation continue et 3 pour les bibliothèques) ainsi qu'aux établissements non soumis à la loi d'orientation (8 millions).

Comme nous l'avons laissé prévoir il y a un an le budget du Secrétariat d'Etat avait été calculé d'une manière trop étroite et les faits, qui sont têtus, ont eu raison des prévisions officielles : c'est l'investissement qui a fait les frais de cet ajustement en « catastrophe ». De la même manière l'amélioration très sensible qu'apporte au budget de fonctionnement le projet pour 1976 (+ 17,2 % pour les moyens des services et + 14,1 % pour les interventions) a été obtenue, à froid cette fois-ci, par un net recul du lancement de travaux neufs (— 16,2 % par rapport au budget primitif de 1975 et — 23,9 % par rapport au budget modifié).

La présentation juridique des crédits doit être éclairée par leur présentation fonctionnelle, laquelle sera effectuée à partir des deux missions principales du département ; *l'enseignement* et *la recherche*, les bibliothèques constituant le support logistique normal de ces deux actions.

## CHAPITRE PREMIER

---

### L'ENSEIGNEMENT

Le rôle premier du Secrétariat d'Etat, c'est d'ajuster l'offre à la demande d'enseignement. Comment y parvient-il ?

#### A. — La demande d'enseignement : les étudiants.

##### LES EFFECTIFS

Le tableau qui suit fournit une situation statistique relativement précise des effectifs d'étudiants en 1974-1975 : en effet, l'enquête a porté sur les étudiants inscrits considérés comme « personnes physiques », c'est-à-dire en éliminant les doubles comptes à l'intérieur d'une même université, chaque étudiant ne devant apparaître qu'une fois, dans la discipline correspondant à son activité dominante.

Outre une ventilation par discipline, cette enquête a mis à jour la répartition géographique des étudiants : 34 % d'entre eux fréquentaient les universités de Paris (257.800) ; les universités d'Aix-Marseille, Lyon et Toulouse rassemblaient plus de 40.000 étudiants ; celles de Bordeaux, Lille et Montpellier plus de 30.000 ; celles de Grenoble, Nancy, Nantes et de Strasbourg plus de 20.000 ; seule l'université de Limoges avait un effectif inférieur à 10.000 (6.880).

Quant aux prévisions, elles résultent de projections tendanciennes à l'horizon 1976-1977.

La méthode utilisée consiste à établir et à projeter des taux apparents d'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur et des taux apparents de poursuite des études. Cette méthode limite la distinction que l'on peut faire entre les disciplines à un regroupement en disciplines dites « littéraires » et en disciplines dites « scientifiques » mais les projections ainsi présentées sont très cohérentes avec celles qui ont pu être réalisées, par ailleurs, sur le plan académique :

**Effectifs d'étudiants.**

DISCIPLINES	EFFECTIFS recensés	PREVISIONS	
	1974-1975	1975-1976	1976-1977
<b>Université :</b>			
<i>Disciplines littéraires :</i>			
— Droit .....	124.593	»	»
— Sciences économiques .....	56.786	»	»
— Lettres et Sciences humaines ....	235.173	»	»
<b>Total disciplines littéraires..</b>	<b>416.552</b>	<b>431.820</b>	<b>437.090 (+1,2 %)</b>
<i>Disciplines scientifiques :</i>			
— Sciences (avec E.N.S.I. et I.N.P.).	123.576	»	»
— Médecine .....	136.010	»	»
— Chirurgie dentaire .....	10.902	»	»
— Pharmacie .....	31.599	»	»
<b>Total disciplines scientifiques</b>	<b>302.087</b>	<b>307.990</b>	<b>313.010 (+1,6 %)</b>
D.E.U.G. pluridisciplinaires .....	4.843	non individualisés pour la prévision	
I.U.T. ....	41.949	42.730	44.170 (+3,4 %)
<b>Total Université .....</b>	<b>765.431</b>	<b>782.540</b>	<b>794.270 (+1,5 %)</b>
Ecoles d'ingénieurs non universitaires ....	12.710	13.220	13.740 (+3,9 %)
<b>Total .....</b>	<b>778.141</b>	<b>795.760</b>	<b>808.010 (+1,5%)</b>

Il ressort des pourcentages de variation des effectifs d'une année sur l'autre que la situation peut être considérée désormais comme étale sur une courte période, autour du chiffre de 800.000, et que la pente de progression de la population estudiantine ne fera que suivre sur une période plus longue, en lui étant parallèle, celle de la population en général. Seules seront à noter des modifications par disciplines.

Cette prévision de stabilité est d'ailleurs confortée par la réforme envisagée des règles d'accès aux universités des candidats bacheliers et non bacheliers.

En ce qui concerne *les bacheliers*, la réforme dépendra des modifications qui seront apportées au baccalauréat. Elle épousera, notamment, le régime des options qui semble devoir être retenu pour l'organisation de la classe terminale des lycées. Sur cette base, un nombre limité de « profils » correspondant à différents types de formations

universitaires pourraient être établis. Leur contenu se trouverait défini par un nombre réduit d'options rendues les unes obligatoires, les autres facultatives. La possession de ces options commanderait l'accès aux formations universitaires correspondant au profil dont elles relèveraient à l'exclusion des autres. En outre, il pourrait être envisagé d'autoriser des universités, pour certaines formations et sous certaines conditions, à renforcer les exigences ainsi précisées.

En ce qui concerne *les non bacheliers*, un projet de décret est à l'étude en vue de préciser les conditions d'exercice d'une activité professionnelle requise aux termes de l'article 23 de la loi d'orientation, et trois types de procédures d'accès pourraient être retenus :

— soit l'examen spécial d'entrée, qui existe mais qui serait profondément remanié en vue de mieux l'adapter à son objet, à savoir la vérification du niveau requis pour un type d'études déterminé ;

— soit le remplacement de l'examen d'entrée par un mécanisme de contrôle qui s'insérerait dans un processus de remise à niveau, de préparation et d'orientation des non-bacheliers, mettant en œuvre des groupes de niveaux et de durées variables ;

— soit l'admission directe, après des entretiens avec le corps enseignant, ces entretiens servant en même temps à orienter les étudiants ; l'admission définitive serait subordonnée à la réussite à des cursus déterminés dans certains délais ; l'inscription deviendrait alors transférable dans une université.

Dès la rentrée de l'année universitaire 1975-1976, afin de tester la validité de ces hypothèses, des expériences de cycles préparatoires à l'admission des candidats non bacheliers fonctionnant conformément aux principes avancés ci-dessus seront organisées par quelques universités. Si ces expériences fournissent des résultats probants, un texte de portée réglementaire pourrait alors modifier les critères actuels d'accès.

## L'ORIENTATION

La définition d'un nouveau baccalauréat devrait simplifier les problèmes d'orientation. En attendant, des *cellules d'information et d'orientation* ont été mises en place dans toutes les universités au cours d'un programme triennal (1973-1975) : elles sont actuellement au nombre de 68 et les crédits prévus dans le présent projet pour le développement de leurs actions s'élèvent à 9,6 millions de francs (+ 14,4 % par rapport à 1975).



Outre une mission d'accueil individualisé à trois niveaux (au sein des classes terminales, au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur et pendant les études), les cellules ont notamment pour tâche d'établir des liaisons organiques avec les milieux professionnels en collaboration avec les organismes universitaires spécialisés.

Parmi ces derniers, le *Centre d'études et de recherche sur les qualifications* (C.E.R.E.Q.) attache une importance particulière à l'insertion des étudiants sur le marché de l'emploi.

A titre quasiment expérimental, diverses enquêtes ponctuelles ont été menées et une enquête générale a été exploitée en 1973 sur les anciens étudiants sortis en 1970. L'exploitation de cette enquête met en évidence les secteurs d'activités économiques des employeurs, la catégorie d'emplois des étudiants, le statut des offreurs d'emplois aux étudiants, tous ces renseignements étant classés par grands types de formations suivies et par niveaux atteints par les étudiants.

Tirant les leçons de cette expérience, le C.E.R.E.Q. met actuellement en place un dispositif permanent d'observation des insertions professionnelles des élèves et étudiants et se propose d'étudier leur mobilité professionnelle lors des toutes premières années de leur vie active.

Mais ces études ont un caractère toujours assez largement rétrospectif et l'évolution du marché de l'emploi incite à ne pas accorder une trop grande foi dans les enseignements du passé. C'est pour pallier cette difficulté que le C.E.R.E.Q., agissant notamment en liaison avec l'I.N.S.E.E. et le Commissariat général au Plan dans le cadre de l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan, mène aussi des études très approfondies, d'une part, sur l'évolution des postes de travail (répertoire national des emplois) et, d'autre part, sur les évolutions sectorielles de l'emploi et des qualifications tant au niveau national qu'au niveau régional. Pour certains secteurs de l'économie, il devrait donc être possible d'exploiter les résultats donnés par les enquêtes sur l'insertion professionnelle, en affectant les projections de correctifs induits des études sur l'évolution des emplois et les qualifications.

Ainsi, sont peu à peu rassemblés et d'une manière scientifique les moyens qui permettront d'éclairer les choix des étudiants.

#### LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La démocratisation passe notamment par les aides directes (les bourses) ou indirectes (ce que l'on appelle les œuvres) : avec un taux de progression d'une année sur l'autre de 14,1 %, les dotations du

titre IV ont été relativement bien traitées puisque pour le budget général la croissance de l'ensemble des interventions publiques n'est que de peu supérieure à 10 %.

a) *Les bourses* : le crédit de bourses atteint 522,9 millions de francs, soit 65,2 millions de plus qu'un an auparavant, ou encore + 12,5 %. Cette majoration comporte deux éléments :

— l'augmentation uniforme de 603 francs du taux des divers échelons de bourses d'enseignement supérieur (taux moyen actuel : 4.284 francs) ; non seulement la majoration suit le dérapage des prix de détail mais encore elle permet un léger rattrapage du pouvoir d'achat des bourses, lequel s'était amenuisé au cours des dernières années ;

— l'extension aux étudiants en Droit et Sciences économiques des allocations de troisième cycle réservées à ce jour aux étudiants en Lettres et en Sciences ;

— un contingent supplémentaire de 1.400 bourses, ce qui porte la dotation du chapitre de 102.500 à 103.900 bourses et devrait permettre une progression du nombre des boursiers d'environ 3.000 par rapport à celui de 1974-1975.

Mais cet apport ne fera que maintenir la proportion actuelle des étudiants boursiers soit 12,9 %.

Enfin, alors que pour l'année civile 1974, sur 490,6 millions de crédits ouverts, 471,1 millions seulement avaient été utilisés, le reste ayant été reporté sur 1975, la consommation des crédits apparaît plus normale en 1975 puisque sur un total de 447,2 millions disponible, 300,2 millions ont déjà été engagés au cours du premier semestre.

b) *Les œuvres* : elles sont chargées de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, qu'il s'agisse de la vie matérielle (logement et nourriture) ou de la vie culturelle et sociale.

*Au titre III*, les suppléments de subvention demandés en mesures nouvelles au bénéfice des œuvres concernent pour les neuf dixièmes les dépenses de fonctionnement puisque seuls huit emplois seront créés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1976. La dépense totale atteindra 107,8 millions de francs contre 89,7 millions en 1975 (+ 10,1 %).

*Au titre IV*, les crédits demandés s'élèveront à 281,7 millions contre 245,4 millions durant l'exercice précédent (+ 14,8 %). Les principaux chefs de hausse pour 1976 ont déjà produit leurs effets dès le second semestre de 1975 :

— dans les résidences, la subvention forfaitaire de l'Etat par lit et par mois a été portée de 27 à 50 F à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1975 ;

— dans les restaurants, la subvention repas accordée par l'Etat (et par contre-coup, selon le principe de parité, le prix du ticket-repas payé par l'étudiant) a été portée à 3 F à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1975. Elle était auparavant de 2,45 F depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1974.

*Au titre V*, nous trouvons une autorisation de programme de de 2,1 millions au chapitre 56-10 et une autorisation de 14,5 millions de francs au chapitre 56-70, l'une et l'autre affectées aux établissements non soumis à la loi d'orientation ; sur ces sommes, 11,6 millions sont prévus au titre des opérations programmées, 3 millions au titre du matériel et 2 millions pour les travaux gros entretien et de réparation.

Ces crédits de construction seront déconcentrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En 1975, avec une dotation sensiblement plus élevée, il avait été possible de financer 3 restaurants (Nancy-Brabois : 1.050 places ; Limoges-Neaugeat : 800 places ; Bichat : 350 places) et 8 résidences (Cergy-Pontoise : 200 chambres ; Talence : 300 chambres ; Saint-Etienne : 150 chambres ; Supelec : 350 chambres ; Limoges : 350 chambres ; deux résidences à Lille de 300 chambres chacune ; Strasbourg-Illkirch : 300 chambres). L'importance du nombre de chambres construites en « cités » fait contraste avec le peu de succès du système H.L.M. prévu par une circulaire de décembre 1968 : 178 chambres seulement auront été financées selon cette procédure. Les réticences des offices devant le mixage de populations à rythmes de vie différents, celles des directeurs de C.R.O.U.S. confrontés à la gestion d'un patrimoine dispersé et celles des étudiants en face des loyers sont autant de causes qui expliquent l'échec d'une mesure dont on attendait beaucoup.

Pour conclure, nous écrivions l'an dernier à pareille époque : « S'il n'y a aucune innovation dans le budget social de 1975, c'est dans l'attente d'une réforme profonde du système des aides, l'aide directe (des allocations d'un taux élevé servies durant les douze mois de l'année aux étudiants les plus démunis) se substituant à l'aide indirecte (des repas subventionnés pour tous, riches ou pauvres). Il s'agit là d'un vieux projet qui vient d'être réactivé. Le Secrétaire d'Etat a réuni à cette fin, les 9, 10 et 11 septembre derniers, la totalité des associations étudiantes représentatives pour étudier leurs suggestions. Sur la base de celles-ci, et à partir des études actuellement en cours, il présentera des propositions qui feront l'objet d'une décision gouvernementale ».

Un an après, nous devons constater que si l'aide directe a été accrue sensiblement puisqu'en deux années le taux moyen des bourses aura progressé de 30 %, l'aide indirecte n'a pas non plus été négligée puisque la subvention par repas a été augmentée de 27,5 % et la subvention par chambre de 85 %. Il semble que l'on fasse machine arrière.

## B. — L'offre d'enseignement.

### LES ENSEIGNANTS

Les *créations* nettes d'emplois dans les établissements d'enseignement (créations moins suppressions) sont un peu plus nombreuses qu'il y a un an avec 274 postes nouveaux (au lieu de 203) au titre de la formation initiale et pour la première fois figurent 80 emplois permanents pour les missions de formation continue dans les universités afin de stabiliser le personnel constituant l'infrastructure de base de ces missions. Parallèlement, l'effectif des personnels des bibliothèques universitaires et celui des grands établissements reçoivent 85 emplois supplémentaires au lieu de 56 il y a un an (1).

Les *transformations* d'emplois sont opérées à la fois dans l'intérêt des établissements — aligner la composition des emplois sur les besoins — et dans l'intérêt des personnels — pouvoir accorder des améliorations de carrière légitimes. Dans le projet pour 1976, un nouveau contingent de 1.200 emplois d'assistants sont transformés en emplois de maîtres assistants, dont 200 au 1<sup>er</sup> janvier (c'est-à-dire créés en réalité par anticipation à compter de la présente rentrée).

Le processus de la transformation concerne en outre 200 emplois de personnels techniques. Sont intégrés dans les chapitres de personnels 40 emplois du télé-enseignement et 75 emplois des personnels contractuels de l'Observatoire de Paris (2).

---

(1) Au total, les créations d'emplois de toutes catégories au Secrétariat d'Etat aux Universités s'élèvent à 540 unités, dont 31 figurent au chapitre 31-07 du budget du Ministère de l'Education.

(2) Voir tableau page suivante.

Suite du renvoi (2) de la page précédente.

(2) Au 1<sup>er</sup> octobre 1975, les emplois étaient répartis de la manière suivante dans les différents types d'enseignement :

UNIVERSITES disciplines	Prof.	M.C.	M.A.	Chefs trav.	Assis.	Agrég.	Certi- fiés	Catég. except.	Prof. 1 <sup>er</sup> gr.	Prof. 2 <sup>e</sup> gr.	P.T.A.	Lec- teurs	Autres	Total
Juridiques et économiques .....	512	745	793	»	1.617	5	2	»	»	»	1	»	»	3.675
Littéraires .....	528	1.553	2.759	2	2.816	10	199	»	»	»	7	827	»	8.701
Scientifiques .....	691	1.878	4.783	3	4.199	8	22	»	»	»	52	»	»	11.636
Pharmaceutiques .....	166	298	462		671	»	»	»	»	»	»	»	»	1.537
Médicales et dentaires .....	799	2.101		1.120	D 448 M 4764	»	»	6	142	230	»	»	»	9.610
<b>Total .....</b>	<b>2.696</b>	<b>6.575</b>	<b>8.797</b>	<b>1.125</b>	<b>14.515</b>	<b>23</b>	<b>223</b>	<b>6</b>	<b>142</b>	<b>230</b>	<b>60</b>	<b>827</b>	<b>»</b>	<b>35.219</b>
I.N.P. — E.N.S.I. ....	36	148	291	»	265	7	13	»	»	»	24	1	1	786
I.U.T. ....	35	415	861	»	1.397	336	965	»	»	»	596	21	24	4.640
<b>Total général .....</b>	<b>2.767</b>	<b>7.138</b>	<b>9.949</b>	<b>1.125</b>	<b>16.177</b>	<b>366</b>	<b>1.201</b>	<b>6</b>	<b>142</b>	<b>230</b>	<b>680</b>	<b>849</b>	<b>25</b>	<b>40.645</b>

- I.N.P. .... Instituts nationaux polytechniques.
- E.N.S.I. .... Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs.
- I.U.T. .... Instituts universitaires de technologie.
- M.C. .... Maîtres de conférences.
- M.A. .... Maîtres assistants.
- Chefs Trav. .... Chefs de travaux.
- ASS. .... Assistants.
- Agrég. .... Agrégés.
- P.T.A. .... Professeurs techniques adjoints.

Ce problème du déroulement des carrières demeure très aigu au sein d'un personnel dont la croissance brutale en deux décennies ne pouvait qu'apporter des perturbations. Sans doute une réforme d'ensemble a-t-elle été mise en chantier à partir du rapport présenté par le Conseiller d'Etat de Baecque, lequel ne constitue d'ailleurs qu'« une étude exploratoire propre à alimenter la réflexion, mais ne préjugant en rien des solutions qui seront finalement retenues ».

Dans un premier temps, les représentants des intéressés ont été conviés à faire connaître leur point de vue sur les options envisagées dans ledit rapport. Une fois achevée la mise au point des textes réglementaires laquelle, compte tenu du nombre et de la complexité des problèmes en cause, demandera plusieurs mois, prendra place une seconde concertation aussi largement ouverte que la première avant toute promulgation.

Selon les services du Secrétariat d'Etat, « la nécessité de procéder à de multiples consultations, jointe à l'obligation de recueillir l'avis des instances administratives compétentes (Conseil supérieur de la Fonction publique et le Conseil d'Etat) excluent, semble-t-il, toute possibilité de voir la réforme entrer en application avant la rentrée universitaire 1976 ».

Etant donné qu'une telle action présuppose la réunion de moyens financiers importants, pour que cette échéance soit respectée, il faudra faire intervenir un collectif pour ouvrir des dotations qui ne figurent en aucune manière dans le projet qui nous est soumis.

#### LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Pour 1976, l'enveloppe de fonctionnement matériel des universités a été fixée à 965,7 millions de francs. La majoration d'une année sur l'autre, soit 323,8 millions, doit cependant être corrigée de deux transferts :

— celui du crédit de rémunérations des enseignements complémentaires (207,8 millions dont 1,7 million pour la formation continue), transfert opéré en vue d'accroître l'autonomie de gestion des universités, en conséquence de l'adoption de la loi du 4 juillet 1975 modifiant l'article 29 de la loi d'orientation ;

— celui de la subvention pour les instituts de recherche en mathématique (5,7 millions).

Figure donc en mesure nouvelle une dotation complémentaire de 110,4 millions qui représente une très forte majoration des crédits

primitivement inscrits à ce titre : 17,2 %. L'ouverture de nouveaux locaux, l'accueil de 1,5 % d'étudiants en plus, les hausses des salaires, des prix des fournitures et de l'énergie, la création de filières d'enseignement grosses consommatrices de crédits de fonctionnement (sciences et techniques), constituent autant de justifications pour une telle croissance.

La progression *réelle* sera toutefois moindre : + 10 %, car le budget primitif de 1975 avait été établi sur des bases si étroites qu'il a fallu procéder en cours d'année, ainsi que nous l'avons déjà signalé, au ripage de 64 millions de l'équipement au fonctionnement.

Un effort important a également été consenti au bénéfice des bibliothèques universitaires qui obtiennent, suivant les deux références ci-dessus envisagées, soit 15 %, soit 9 % des crédits en plus.

La répartition de la masse entre les parties prenantes s'est jusqu'alors effectuée en fonction de paramètres simples : surface des locaux, effectif des étudiants, matière enseignée pour lesquelles sont prévus des coefficients qui vont de 1,2 pour le droit à 15 pour les sciences et l'odontologie, quelques compléments pouvant être accordés pour des actions spécifiques. Aucun critère qualificatif n'était pris en compte.

Une commission présidée par le professeur Bienaymé a été chargée de procéder à l'examen critique de cette manière d'agir et de proposer une réforme ; son rapport a été déposé à la fin du mois de mai dernier.

Les modifications suggérées sont de deux types :

a) à *long terme* :

- perfectionnement du système d'informations statistiques,
- mise en place d'une procédure d'examen annuel et concerté des activités des universités,
- différenciation éventuelle des subventions en fonction des cycles universitaires,
- recherche de nouveaux critères de répartition des moyens entre les universités,
- mise au point d'indicateurs en fonction notamment des locaux et des coefficients d'encadrement.

b) à *court terme* :

- attribution partielle des crédits sur programme,
- augmentation de la subvention au mètre carré, assortie de correctifs fondés sur la nature des locaux et leurs taux d'utilisation,
- amorce d'une réduction des écarts entre les universités de Paris et de province,

- amorce d'une réduction des écarts entre les disciplines,
- amorce d'une réduction des écarts en ce qui concerne la dotation en personnels.

Le Secrétaire d'Etat a prescrit l'étude d'une mise en œuvre immédiate de ces suggestions.

Les universités ont été invitées à établir des programmes de développement et de redéploiement. Selon une procédure mise au point par concertation avec la conférence des présidents d'universités, notamment à l'occasion d'un colloque tenu à Villards-de-Lans, les universités ont mis au point ces programmes qui seront l'objet d'un examen, établissement par établissement, au cours du premier trimestre de l'année universitaire 1975-1976. La modification législative de l'article 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur s'est inscrite dans ce contexte.

La revision du taux de la subvention au mètre carré est actuellement envisagée en fonction du coût réel de fonctionnement des établissements.

Les services procèdent à des travaux techniques précis, en vue d'examiner la possibilité d'aboutir, sur une fraction des crédits distribués selon le critère du nombre des étudiants, à une réduction des inégalités entre les universités de Paris et de province et entre les disciplines.

Au-delà de ces mesures à court terme, le Secrétaire d'Etat fait étudier la possibilité d'une substitution progressive au critère tiré du nombre d'étudiants de critères tirés de la structure des universités tenant compte, notamment, de l'existence des coûts fixes de fonctionnement et du coût réel des différents types de formations universitaires. Ces études seront activement poursuivies au cours de l'année universitaire 1975-1976.

## LES CONSTRUCTIONS

*Des crédits* : en 1976, la dotation en autorisations de programme réservée aux locaux d'enseignement s'élèvera à 334 millions de francs. Elle était de 434,5 millions dans le budget primitif de 1975 et a été portée à 504,5 millions en cours d'année.

*Des repères physiques* : on pourra mettre en chantier 120.000 mètres carrés de planchers.



Si l'on veut bien considérer que la dotation pour 1976 comporte :

— 57 millions pour les revisions de prix (de décembre 1973 à mars 1975, les hausses ont été comprises selon les régions entre 22,7 et 24,2 %) ;

— 50 millions pour les travaux d'aménagement et de grosses réparations parmi lesquels figurent les travaux de sécurité (1) ;

— 109 millions pour la charge foncière (2),  
force est bien de conclure que les parts réservées aux travaux neufs et à l'acquisition de gros matériels (3) sont des plus réduites.

Une pause est ainsi marquée dans le développement des constructions universitaires. Est-ce à dire que l'effort accompli les années passées atteigne son terme avec la quasi-stagnation des effectifs ? Il ne semble pas puisqu'on observe encore des lacunes sectorielles et géographiques.

Certes, on constate qu'il existe en sciences quelles que soient les normes de référence utilisées, un excédent sensible sur le plan national qui atteint au moins 50.000 places, avec une marge très faible d'insuffisances locales ; que l'excédent en places d'I.U.T. (de l'ordre de 27.000) demeure mais tend à diminuer.

De même, le déficit dans les disciplines de Lettres, Sciences humaines, Droit et Sciences économiques, qui était sensible au début du VI<sup>e</sup> Plan est en voie de résorption ; il subsiste encore certaines carences ici ou là, notamment à Paris et dans la région parisienne du fait de l'accroissement particulièrement fort par rapport à la moyenne nationale des effectifs d'étudiants juridiques et littéraires.

Mais il existe un déficit majeur dans le secteur des formations de santé. Les constructions réalisées ou en cours ont déjà permis un rattrapage sérieux et 195.810 mètres carrés de planchers seront livrés en 1975 et 1976 ; mais des déficits locaux demeureront encore (de l'ordre de 25.000 à 30.000 places) qu'il convient de résorber aussi rapidement que possible. C'est donc sur ce secteur que porte dorénavant l'effort principal ainsi que sur celui des formations technologiques.

---

(1) Les travaux de sécurité font l'objet d'un programme pluriannuel. Les uns sont financés sur la rubrique travaux divers, les autres sur les crédits de travaux programmes. Leur total pour 1976 s'élève à 50 millions de francs.

(2) Il est vrai que la charge foncière prévue pour 1976 est obérée par de grosses opérations à effectuer en région parisienne : un ensemble immobilier de la rue Vivienne pour la bibliothèque nationale, le terrain de l'hôpital Villemin pour la construction de l'U.E.R. médicale Lariboisière-Saint-Louis et l'immeuble de la rue Dutot pour le Secrétariat d'Etat aux Universités.

(3) S'agissant du matériel, le projet de budget 1976 contient une innovation traduisant le désir du Secrétariat d'Etat de conforter l'autonomie des universités ; comme y invite la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, une partie des crédits d'équipement en matériel sera attribuée sous forme de subventions aux universités. Un crédit de 43 millions de francs est ouvert à cet effet au chapitre 66-70.

D'autre part, la mise au point de la *carte universitaire* fera mieux apparaître l'existence sur le territoire de points de saturation et de points de sous-développement. A la vérité, il y aura quatre cartes dont la superposition fera apparaître les disparités :

a) *La carte de la demande sociale d'enseignement* : il s'agit, à partir de la fréquentation connue du second degré, de prévoir l'importance du flux d'entrée dans chaque université par discipline et par cycle, en formulant éventuellement certaines hypothèses sur la structure des études.

b) *La carte des équipements* : elle se traduit par un relevé par université, par U.E.R. et par implantation des superficies bâties et non bâties dont dispose chaque université tant pour ses activités d'enseignement que de recherche.

c) *La carte du potentiel universitaire* : elle consiste à dresser la liste de tous les enseignements donnés par une université, que ces diplômes soient ou non reconnus par le Secrétariat d'Etat et qu'il s'agisse de formations initiales ou de formations continues. De plus, sont aussi pris en compte le nombre et la qualification des enseignants et des chercheurs.

d) *La carte de la demande économique de diplômés.*

La confection de ces documents est une œuvre de longue haleine, mais dans l'immédiat, les décisions relatives à la création et à l'implantation des établissements sont prises dans le respect de deux principes :

— le rééquilibrage entre Paris et la province ;

— le rééquilibrage des structures universitaires au sein de la région parisienne, la préférence étant donnée aux implantations dans les villes nouvelles. C'est ainsi que des I.U.T. ont été prévus à Cergy-Pontoise et à Evry où seront également construits des locaux pour le cycle préparatoire à l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers. Dans le même esprit et afin de permettre l'accueil des bacheliers de l'Est parisien, une troisième université sera créée dans l'académie de Créteil au sein de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

## LES ENSEIGNEMENTS

Le budget pour 1976 comporte trois éléments susceptibles de retenir l'attention :

— la création d'une école des Hautes Etudes en sciences sociales ;

— la réduction des crédits en télé-enseignement universitaire (— 1,5 million de francs) ;

— la réduction des crédits de rénovation pédagogique (— 1,3 million de francs).

Par ailleurs, dans le but de mieux préparer les étudiants à leur insertion dans la vie active, d'adapter avec le moins de déperditions possible les flux de sortie de l'université et les flux d'entrée dans l'économie, de nouveaux types d'enseignement sont offerts.

C'est ainsi que les travaux menés sur la réforme du deuxième cycle prévoient la mise en place de groupes d'études chargés d'assister le Secrétaire d'Etat et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la mise en place des formations, groupes qui comprendront un nombre important de personnalités extérieures. En outre, un développement considérable des stages est prévu, mais on ne peut envisager, compte tenu des problèmes matériels que cela poserait aux entreprises et aux administrations, de donner dans tous les cas à ces stages un caractère obligatoire. Il est en outre encore trop tôt pour dire si les aspects professionnels de la formation seront dispensés tout au long de la scolarité ou s'ils seront concentrés sur la deuxième année du deuxième cycle qui prendrait ainsi le caractère d'une année pré-professionnelle.

Dans le cadre de la réforme du troisième cycle, un nouveau type de diplôme a été créé, le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) qui sanctionne une année de formation appliquée de haute spécialisation préparant directement à la vie professionnelle. La finalité professionnelle du D.E.S.S. peut orienter dans deux directions, soit l'approfondissement d'un domaine particulier complémentaire de la formation dispensée en deuxième cycle, soit l'acquisition de techniques destinées à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle. La formation comporte un stage obligatoire. Deux cent cinquante D.E.S.S. seront mis en place dans les universités à compter de l'année universitaire 1975-1976.

Il est difficile de prévoir les conséquences financières d'une telle évolution, mais il n'est pas douteux que le développement des enseignements de caractère pratique entraînera des dépenses supplémentaires.

#### LA FORMATION CONTINUE

Les crédits frais, soit 4,2 millions de francs, permettront de créer dans les universités 80 emplois d'enseignants et de techniciens qui constitueront l'infrastructure de base des missions de formation

continue — mesure gagée pour 4 millions sur 5 par un abattement pratiqué sur les subventions de fonctionnement — et huit emplois au Conservatoire national des arts et métiers dont les crédits de fonctionnement sont par ailleurs abondés d'un million. Aucune opération nouvelle en capital n'est prévue.

On peut donc constater une quasi-stabilisation de l'intervention du budget général qui répond à une croissance de l'autofinancement des universités au fur et à mesure que le système se met en place. En effet, les aides accordées n'avaient pour objet que de faciliter l'adaptation des établissements à la situation créée par la loi du 16 juillet 1971, à savoir la création d'un marché de la formation continue plaçant sans aucun privilège particulier l'enseignement public en concurrence avec d'autres offreurs de formation.

Les *contrats d'assistance initiale* conclus pour l'année 1973 ont fourni aux universités les ressources leur permettant de recruter une mission de formation continue composée de quelques personnes travaillant à temps plein et ayant pour tâche d'étudier le marché, de recenser les besoins de formation professionnelle, d'organiser les actions de formation correspondantes et de négocier avec les bailleurs de fonds.

Les *contrats de développement* qui ont suivi en 1974 et 1975 ont apporté une aide complémentaire modulée en fonction des résultats acquis en 1973.

Pour 1976, aucun complément n'est prévu : preuve que le système atteint sa vitesse de croisière. En effet, la sensibilisation des enseignants s'opère peu à peu et les universités se mettent à l'écoute du monde du travail.

Le tableau qui suit confirme ces premières conclusions.

	1973			1974			PREVISIONS 1975 ETABLIES AU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 1974		
	Formations financées par les entreprises (0,8 %)	Formations financées par le CONV. A	Total	Formations financées par les entreprises (1 %)	Formations financées par le CONV. A	Total	Formations financées par les entreprises (1 %)	Formations financées par le CONV. A	Total
Chiffres d'affaires (millions de francs) .....	15,3	26,7	42	34,3	37,3	71,6	46,3	46,3	92,5
Nombre de stagiaires .....	22.824	31.603	54.427	40.892	37.521	78.413	55.633	41.221	96.854
Nombre d'heures stagiaires .....	1.519.680	3.884.642	5.404.322	3.037.437	5.090.301	8.127.738	4.524.652	3.978.517	8.503.169

## CHAPITRE II

---

### LA RECHERCHE

#### A. — La recherche universitaire.

Liée à l'enseignement la recherche universitaire est multidisciplinaire et présente sur tout le territoire.

Elle est tout d'abord une recherche qui forme de jeunes chercheurs par les enseignements du troisième cycle qui sont une formation par la recherche et dont l'organisation et le contrôle viennent récemment d'être rendus plus rigoureux. Simultanément parce qu'elle tend à être une recherche de tous les maîtres de l'enseignement supérieur, elle doit contribuer à vérifier et à actualiser leurs enseignements.

Ensuite, elle sert d'assise à la recherche de pointe et à ce titre le Secrétariat d'Etat aux Universités poursuit trois objectifs :

— réaliser, pour la majeure partie des investissements en matériels, des services communs, fréquemment avec la participation du C.N.R.S., afin d'assurer un plein emploi des matériels et des personnels spécialisés et d'offrir ainsi des services techniques de qualité à un plus grand nombre de laboratoires ;

— assurer le concours des universités aux formations de recherche associées au C.N.R.S. ;

— appuyer les équipes et groupes de recherche naissants susceptibles de devenir, notamment dans des disciplines nouvelles ou des domaines peu explorés, des formations de qualité que reconnaîtrait ultérieurement le C.N.R.S.

Enfin, les universités auront de plus en plus une capacité d'assistance technique qui se traduit déjà par des recherches courantes ou d'innovations au profit des entreprises industrielles ou de services publics ou privés avec lesquels elles coopèrent sous forme de contrats.

La part de la recherche non orientée dans les universités peut être estimée aux deux tiers, le tiers restant étant consacré à des

recherches orientées contractuelles ou non. En effet, toute la recherche orientée n'est pas effectuée pour répondre spécifiquement aux demandes d'un client extérieur. C'est ainsi que depuis 1974, les universités participent à l'effort général de la recherche publique pour contribuer à la solution des problèmes techniques et économiques posés par la crise de l'énergie.

## 1° FONCTIONNEMENT

En 1976, l'enveloppe « Recherche » des universités subit une petite modification dans son contenu puisque sont exclues les dépenses de personnel donnant lieu à des mesures acquises (à l'exception du personnel local des grands établissements à l'étranger). Sur cette nouvelle base la dotation de fonctionnement s'élevait à 242,9 millions de francs en 1975 ; avec l'inscription en mesures nouvelles d'un complément de 32,1 millions en 1976, elle accusera une progression de 13,2 % c'est-à-dire du même ordre de grandeur que celle du budget général (1).

Une part de cette somme, 14,8 millions, est ouverte au titre de « soutien des programmes » dans le cadre du redéploiement général des moyens de recherche.

## 2° EQUIPEMENT

Cette dernière dotation complètera l'autorisation de programme de 79,1 millions de francs qui figure au chapitre 56-10, laquelle sera utilisée pour les opérations suivantes :

1° Equipements en matériel : 64,8 millions de francs.

2° Opérations immobilières : 14,3 millions de francs destinés au financement de trois opérations nouvelles :

- extension de l'Institut de Mécanique statistique de la turbulence à l'université d'Aix-Marseille II (1,1 million) ;
- création d'un Centre international de rencontres mathématiques à Aix-Marseille II (6 millions) ;

---

(1) Si l'on tient compte du virement effectué au cours de l'année 1975 des crédits d'équipement aux crédits de fonctionnement, la croissance n'est plus que de 7,4 %.

— contribution de l'enveloppe recherche à la rénovation de la galerie de zoologie du Muséum national d'Histoire naturelle (5,5 millions) ;

ainsi que des études de faisabilité. Les réévaluations de coûts absorberont 1,7 million.

Par ailleurs 6 millions sont inscrits directement au budget de la Justice afin de permettre le regroupement dans d'anciens locaux de ce ministère de l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Ce faisant, le contenu de l'enveloppe « équipement » se chiffrera à 100 millions de francs. Elle était, sans ces apports extérieurs de 104 millions dans le budget primitif de 1975 et de 117,6 millions dans le budget tel que l'a modifié le troisième collectif.

Si l'on tient compte du dérapage des prix, il faut donc conclure à un très net repli de l'investissement de la recherche universitaire.

La répartition par secteur scientifique des 79,15 millions de francs d'autorisations de programme proposés au titre de la recherche universitaire s'établit comme suit :

Physique .....	11
Chimie .....	8,75
Connaissance de l'espace .....	0,50
Milieu marin .....	1,52
Milieu terrestre .....	7,60
Mathématiques .....	6,70
Information .....	1,80
Télécommunications .....	0,90
Biologie .....	11,70
Santé .....	7,20
Agriculture .....	0,90
Sciences de l'homme .....	2,98
Aménagements .....	1,60
Environnement .....	0,50
Structures économiques et sociales .....	1,50
Energie .....	2,00
Mécanique et industries de transformation .....	4,00
Moyens de calcul polyvalents .....	8,00



## B. — Le Centre national de la recherche scientifique.

Au C.N.R.S., il faut adjoindre ses deux satellites, l'*Institut national d'astronomie et de géophysique* (I.N.A.G.) et l'*Institut national de physique nucléaire et de physique des particules* (I.N.2 P. 3).

Rappelons la modification apportée dans la présentation de la subvention de l'Etat : la part de cette subvention qui ne donne pas droit à des mesures acquises sera dorénavant versée en autorisations de programme (chap. 66-21) ; pour 1976, il s'agit d'un montant de 312,7 millions de francs constitué par les dépenses de matériel léger considéré comme « soutien des programmes ». Seuls subsistent au chapitre 36-21 les crédits correspondant aux dépenses de personnel, d'impôts et taxes et pour partie des missions (soit 1.456,3 millions de francs pour 1976). Le chapitre 66-21 comporte en conséquence deux rubriques : le soutien des programmes porté à 336 millions d'autorisations de programme et les opérations classiques dotées de 351,7 millions.

Une telle procédure devrait donner au C.N.R.S. plus de souplesse dans l'utilisation de ses moyens qui devraient s'élever en 1976 à 2.274 millions de francs compte tenu de ses ressources propres.

### 1° LA POLITIQUE DE PERSONNEL : PRIORITÉ AU PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Les créations d'emplois de *chercheurs* (257) sont beaucoup plus élevées qu'en 1975 (110). Elles vont permettre d'obtenir le taux de croissance du corps de 3 % recommandé par le Comité consultatif de la recherche scientifique. Compte tenu des départs prévisibles en 1976, le C.N.R.S. devrait pouvoir procéder au recrutement d'environ 450 chercheurs. Par ailleurs, pour maintenir un rythme normal d'avancement compte tenu de l'évolution de la pyramide des chercheurs, il est prévu la transformation de 112 emplois.

Bien que la progression autorisée par les 225 créations de postes d'*I.T.A.* (ingénieurs, techniciens et administratifs), pour un taux de croissance de l'effectif de 1,8 % soit sensiblement plus faible que celle du corps des chercheurs, elle reste néanmoins appréciable, puisqu'elle comporte : 113 créations de postes d'*I.T.A.* qui permettront une meilleure efficacité des actions prioritaires auxquelles ces créations sont

réservées, 112 créations d'emplois destinées à la poursuite de la politique d'intégration dans les cadres normaux des collaborateurs techniques des laboratoires et 146 transformations.

Il est à noter que dans le cadre de la décentralisation de la recherche 80 % des emplois nouveaux de chercheurs sont affectés aux laboratoires de province.

## 2° LA POLITIQUE DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT : MAINTIEN DES MOYENS DES LABORATOIRES

Compte tenu de la priorité reconnue aux hommes, le C.N.R.S. a été amené à effectuer des choix rigoureux pour maintenir la progression des moyens des laboratoires à un niveau comparable à la hausse des prix prévisible en 1976. Ces choix l'ont conduit à assurer une progression satisfaisante des crédits de fonctionnement et de petit matériel mis à la disposition des laboratoires, à réserver une part prépondérante au matériel moyen et à limiter le montant des grosses opérations.

Les crédits de fonctionnement et de petit matériel des laboratoires du C.N.R.S. s'élèveront de 161,7 millions, dont 4 millions à provenir en cours d'année de la participation britannique aux dépenses du réacteur à haut flux et 23,3 millions transférés des crédits d'équipement au titre de soutien des programmes.

Compte tenu de ce transfert qui permettra d'assurer un taux de croissance tout juste satisfaisant (10 %) des crédits de fonctionnement, des arbitrages très stricts ont dû être opérés à l'intérieur des dépenses d'équipement. L'enveloppe d'autorisations de programme est, en effet, ramenée de 375 à 351,7 millions de francs. Il n'en résulte même pas un simple maintien du budget d'équipement à son niveau de l'exercice précédent puisqu'il faut tenir compte des hausses de prix d'une part et d'un complément de 25 millions apportés par le troisième collectif pour 1975.

Etant donné qu'il convenait par ailleurs de faciliter le développement des contrats d'études par actions thématiques programmes (69,5 millions en 1976 contre 57,9 millions en 1975 soit + 20 %) ce sont équipements « structurants », opérations immobilières et gros équipements, qui ont été pénalisés et plus particulièrement ceux du C.N.R.S. proprement dits car des opérations lourdes sont prévues pour l'I.N.A.G. (projet E.I.S.C.A.T. de sondeur à diffusion incohérente, grand télescope sur le Mauna Rea dans les îles Hawaï) et pour l'I.N.2 P.3 (rénovation de Saturne en liaison avec le C.E.A.).

Les opérations projetées sont les suivantes :

	En millions de francs.
a) <i>Opérations immobilières</i> .....	30,4
— <i>Annecy</i> : seconde tranche du laboratoire de physique des hautes énergies de l'I.N.2 P.3.	
— <i>Lyon-Ecully</i> : Institut de recherche de pédagogie écono- mique et d'application des techniques audio-visuelles à formation permanente (avec le concours de la Région).	
— <i>Marseille-Luminy</i> : seconde tranche du laboratoire des mécanismes de la croissance cristalline ; aménagement des immeubles cédés par le Secrétariat d'Etat en vue d'y installer : le centre de physique théorique et un labora- toire d'immunologie.	
— Achèvement divers grosses réparations.	

b) *Gros équipements* :

— physique nucléaire et des particules .....	17,5
— physique .....	4,2
— chimie .....	3,8
— connaissance de l'espace (I.N.A.G.) .....	18
(incluant les opérations en coopération du Télescope de Hawaï et de E.I.S.C.A.T.)	
— connaissance et exploitation du milieu terrestre .....	0,5
— traitement de l'information et télécommunications ....	0,7
— sciences de la vie .....	2,5
— sciences de l'homme .....	2,8
— l'homme et son environnement physique .....	0,3
— structures économiques et sociales .....	0,4
— énergie .....	1,5
— mécanique et industries de transformation .....	0,9

### 3° LA POLITIQUE SÉLECTIVE DE LA RECHERCHE

L'année 1976 est une année charnière entre le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> Plan. Les actions menées au cours des dernières années seront prolongées avec de nettes accentuations sur des points particuliers. En accord avec le Directoire, le C.N.R.S. a affiché les priorités suivantes :

— Les problèmes de l'énergie seront abordés à la fois en vue de la recherche de nouvelles sources (en particulier énergie solaire à relativement court terme, énergie de fusion à plus longue échéance), de l'utilisation (amélioration des procédés de synthèse, valorisation de l'énergie existante, stockage de l'énergie), ou enfin des incidences économiques de la crise de l'énergie (par exemple définition d'un modèle de société à bas profil énergétique). Un programme spécial sur l'énergie solaire a été défini qui sera lancé en 1976.

— *Les sciences pour l'ingénieur* bénéficient d'une priorité certaine pour ce qui concerne les télécommunications, l'informatique, ainsi que les composants.

— *Les sciences de l'homme* se situent encore à un degré élevé de priorité, spécialement pour les problèmes de l'organisation économique et sociale et du cadre de vie (le C.N.R.S. commencera à mettre en place dès 1976 des observatoires du changement social).

— La priorité en faveur *des sciences de la vie* sera également maintenue avec toutefois un net infléchissement vers les recherches sur la santé et l'agriculture, afin de tirer parti des efforts consacrés durant le VI<sup>e</sup> Plan à la biologie fondamentale.

### C. — L'Agence nationale de revalorisation de la recherche.

Placée auprès du C.N.R.S., sous la double tutelle du Secrétaire d'Etat aux Universités et du Ministre de l'Industrie et de la Recherche, l'A.N.V.A.R. a été créée par la loi du 3 janvier 1967 pour concourir à la mise en valeur des résultats de recherche. Elle donne ainsi à notre économie une possibilité supplémentaire d'exploiter les travaux des laboratoires publics à l'origine, puis des inventions venant du secteur privé, inventeurs indépendants, des P.M.E. et même de grandes entreprises.

L'A.N.V.A.R. mène une action systématique dans les phases suivantes de la valorisation :

— action auprès des inventeurs et chercheurs pour les inciter à faire exploiter leurs inventions ou résultats de recherches ;

— sélection et prise en charge des inventions à partir de critères techniques, juridiques et surtout économiques ;

— traitement des inventions ou résultats de recherche : évaluation technico-économique, protection, expérimentation complémentaire éventuelle, présentation en vue d'une diffusion auprès des entreprises ;

— négociation de licences d'exploitation, gestion et surveillance d'un portefeuille de licences et, dans des cas limités en nombre, montage de structures de développement et d'exploitation en association avec des partenaires industriels et financiers.

Ces diverses actions sont accompagnées d'interventions financières, notamment pour la protection des droits de propriété industrielle et éventuellement pour l'expérimentation, le prédéveloppement ou le développement.

L'organisme est encore trop jeune pour vivre de ses propres ressources car il s'écoule un temps assez long entre le moment où une invention est mise au point et celui où elle est exploitée à une échelle industrielle.

Aussi en 1976, l'A.N.V.A.R. bénéficiera-t-elle d'une subvention de fonctionnement de 10,9 millions de francs ainsi que d'une majoration de sa dotation en capital d'un montant de 11,4 millions.

Les domaines prioritaires de son action de valorisation seront, l'an prochain, les suivants :

a) *L'énergie* :

— recherches qui visent à améliorer les rendements des procédés de production et de conversion d'énergie,

— diversification des sources d'énergie, particulièrement l'emploi de l'énergie solaire,

— étude de solutions techniques à long terme, comme, par exemple, la cryogénie.

b) *Les transferts technologiques en faveur des pays du tiers-monde* :

— recherche systématique des inventions susceptibles de présenter un intérêt pour les pays du tiers-monde ;

— effort technique d'adaptation aux besoins spécifiques de ces pays ;

— formation de spécialistes locaux à l'analyse des besoins et à la mise en œuvre des techniques.

c) *L'alimentation azotée, et particulièrement les protéines. appelle une valorisation dans un double objectif :*

— parvenir à un meilleur équilibre du marché des aliments pour l'élevage ;

— mettre au point des produits de substitution aux protéines animales, éventuellement utilisables pour l'alimentation humaine.

Il convient enfin de signaler deux types particuliers d'intervention :

— le contrat C.N.R.S.-A.N.V.A.R., qui permet à l'Agence d'augmenter ses interventions dans les laboratoires dépendant du C.N.R.S. et de financer ces actions de manière spécifique : le crédit destiné au contrat devrait passer de 1,5 million à 2 millions de francs en 1976 ;

— la Banque des Connaissances et des Techniques, fonctionnant dans le cadre du Centre de diffusion de l'innovation de l'A.N.V.A.R., qui s'efforce de faire connaître au secteur productif les possibilités qu'offre le C.N.R.S. en matière de techniques et plus généralement de connaissances scientifiques et techniques.

## LES BIBLIOTHÈQUES

Le Secrétariat d'Etat aux Universités ne gère plus désormais que les bibliothèques universitaires et celles de grands établissements, la Bibliothèque nationale ainsi que de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires.

La « Nationale » disposera de 25 postes supplémentaires et d'une autorisation de programme de 14 millions (19 millions en 1975) et l'Ecole est autorisée à recruter 5 agents de plus.

Les établissements d'enseignement recevront 55 emplois nouveaux, 7,3 millions de crédits de matériel (+ 19,6 % par rapport à 1975) et une autorisation de programme de 14,8 millions de francs (32,5 millions en 1975).

Malgré un certain rattrapage en dotations de fonctionnement, les bibliothèques d'université constituent encore un outil imparfait pour les étudiants et les professeurs ; elles ne sont pas encore à la mesure des effectifs qu'elles doivent accueillir ni de la demande en documentation, ce qui contraint les responsables à faire appel à des concours extérieurs et notamment à la bonne volonté des municipalités des villes universitaires.

## CONCLUSION

---

En résumé, l'enveloppe consacrée à l'enseignement supérieur, moins étroite qu'il y a un an, est toujours insuffisante et il a fallu procéder à un redéploiement des dotations afin de donner aux universités un peu plus d'aisance — donc un supplément d'autonomie — : pour abonder les subventions de fonctionnement, on a dû amputer les programmes de construction d'une manière sévère. Par ailleurs, l'effort de rattrapage consenti en faveur des bibliothèques universitaires n'est pas encore à la mesure des besoins.

De même, en matière de recherche, la priorité donnée au recrutement de personnels scientifiques s'accompagne du simple maintien du potentiel en équipements.

La quasi-stagnation de l'effectif des étudiants pour quelques années encore laisse au Secrétariat d'Etat un répit qu'il devrait mettre à profit pour régler les problèmes les plus aigus au nombre desquels figurent l'amélioration des carrières des enseignants et la réforme des aides aux étudiants.

---



## AUDITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Votre Commission des Finances a procédé à l'audition de M. Jean-Pierre Soisson dans sa séance du 14 octobre dernier.

Après avoir insisté sur l'importante croissance des crédits de fonctionnement et sur le redéploiement des moyens financiers existants, le Secrétaire d'Etat a fait observer que, pour la première fois, des crédits d'équipement seraient mis à la disposition des universités.

En matière d'équipement, le problème fondamental n'est plus, selon M. Soisson, de construire mais d'entretenir ce qui a été construit.

La Commission lui ayant demandé comment les crédits de 1975 avaient contribué à la réalisation des objectifs fixés il y a un an, quels objectifs ont été fixés pour 1976 et comment les crédits demandés s'articulent en fonction de leur définition, le Secrétaire d'Etat a rappelé les deux orientations prioritaires retenues au cours de l'année écoulée :

— assurer l'autonomie des universités ;

— achever la restructuration du schéma des formations universitaires. A cet égard, il faut achever ce qui a été commencé, a déclaré M. Soisson : « la réforme de l'enseignement supérieur sera qu'il n'y en aura pas ».

Le Secrétaire d'Etat a ainsi défini la notion d'autonomie : « l'autonomie, c'est un mode de gestion décentralisée du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche confié aux établissements à caractère scientifique et culturel que sont, en application de la loi d'orientation, les universités ».

Exposant ensuite les nouveaux critères retenus pour répartir l'aide de l'Etat aux universités, M. Soisson a exprimé sa préférence pour des notions telles que la superficie des locaux à entretenir plutôt que le nombre des étudiants inscrits.

Regrettant que le nombre des étudiants augmente plus rapidement dans les universités parisiennes que dans les universités de province, M. Soisson s'est déclaré fermement résolu à poursuivre sa politique de décentralisation.

L'autonomie va de pair avec la responsabilité, a poursuivi M. Soisson qui a demandé à la Cour des comptes de renforcer son

contrôle sur la gestion des universités. Le Secrétaire d'Etat a ajouté que, le cas échéant, il ne s'opposerait pas à ce que la Cour de discipline budgétaire soit saisie d'irrégularités qui auraient pu être commises.

Evoquant la mise en place du troisième cycle de l'enseignement supérieur, le Secrétaire d'Etat a insisté sur la nécessité des contacts entre les universités et les milieux professionnels, de façon à instituer des diplômes adaptés aux besoins du développement économique des régions. Favorable à la décentralisation et à l'aménagement du territoire, M. Soisson veut également maintenir la qualité des diplômes. A ce sujet, il a fait part à la Commission de sa décision de donner un caractère provisoire à toutes les habilitations conférées aux universités.

Après avoir rappelé l'augmentation des taux des bourses, M. Soisson a exprimé l'opinion qu'un système de prêts aux étudiants devrait être institué dans l'avenir. En revanche, un « pré-salaire » généralisé n'est pas possible, selon le Secrétaire d'Etat, dans un pays qui ne pratique pas la sélection.

Les deux nouvelles orientations retenues pour l'avenir sont les suivantes :

— la recherche : la coordination entre le C.N.R.S., les universités et le secteur privé doit être améliorée ;

— l'ouverture de l'université française sur le monde : la France est le premier pays du monde pour ce qui est du nombre des étudiants étrangers ; un tiers des étudiants du troisième cycle en sciences et en économie sont des étrangers.

Résumant en quelques phrases les orientations fondamentales de sa politique, M. Soisson a déclaré : « Si je suis le ministre de l'autonomie, je ne serai pas le ministre du laxisme. Je me battrai pour le maintien de la qualité des diplômes. L'enseignement supérieur français ne doit pas être dévalorisé. Sa qualité devra être jugée par rapport aux exemples étrangers. »

Après l'exposé du Secrétaire d'Etat, des questions ont été posées ou des observations formulées :

— par M. Coudé du Foresto, sur la préférence des étudiants pour les universités parisiennes et sur l'avenir des écoles d'ingénieurs ;

— par M. Fosset, sur le transfert en province de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud ;

— par M. Brousse, sur les modalités de la décentralisation (M. Brousse a demandé que l'on évite de créer des « petits Paris » en province), sur la nécessité d'assurer la « vérité des prix » en

matière de repas tout en revalorisant les bourses à due concurrence, et sur l'ouverture de l'université sur le monde extérieur ;

— par M. Schmitt, sur la représentation des conseils généraux et régionaux dans les conseils d'université ;

— par M. Monory, Rapporteur général, sur la nature des crédits redéployés au sein du budget du Secrétariat d'Etat ;

— par M. Héon, sur les problèmes nés de l'arrêt rendu par la juridiction administrative à propos des concours d'agrégation de droit ;

— par M. Amic, sur les problèmes du centre universitaire de Toulon et de La Garde ;

— par M. Edouard Bonnefous, Président, sur l'intérêt pour la France de former des étudiants étrangers, sur certains problèmes qui se posent à la cité universitaire de Paris, sur la nécessité de définir une politique tendant à associer à la délivrance du diplôme une possibilité de débouché professionnel et sur la nécessité de former davantage de médecins.

Dans ses réponses, M. Soisson a notamment apporté les précisions suivantes :

— la dimension optimale des universités correspond à un nombre de 6.000 à 8.000 étudiants inscrits ;

— l'intégration des écoles d'ingénieurs dans les universités ne doit pas entraîner une dévalorisation des diplômes ; la passation de conventions entre ces écoles et les universités semble être une bonne solution ;

— deux problèmes se posent à propos des bibliothèques universitaires : celui de leur extension rapide au cours des dernières années sans qu'on ait prévu des moyens de fonctionnement et celui de la multiplication des bibliothèques d'instituts autour des bibliothèques universitaires ;

— le problème de l'agrégation de droit fera vraisemblablement l'objet d'un projet de loi ; le Secrétaire d'Etat s'est déclaré fermement attaché au maintien des concours pour le recrutement des professeurs de l'enseignement supérieur ;

— pour remédier au chômage des jeunes diplômés, la création d'une « délégation au premier emploi » pourrait être envisagée pour que les diplômés offrent de meilleures possibilités de débouchés professionnels ;

— le volume des émissions de télé-enseignement sera réduit compte tenu, d'une part, de l'augmentation très forte du coût de ces émissions et, d'autre part, de l'essor des « mini-cassettes ».

La Commission a procédé à l'adoption du rapport dans sa séance du 6 novembre après l'exposé de votre Rapporteur.

M. Monory, rapporteur général, a estimé que la France n'envoyait pas à l'étranger suffisamment de techniciens de toute nature, et M. Bonnefous, président, a souligné les avantages de l'ouverture de l'Université aux non-bacheliers. Il a évoqué également le problème de la concentration des étudiants dans la région parisienne et du non-respect de l'obligation de résidence de la part des professeurs ainsi que les difficultés qui résulteraient de l'équivalence des diplômes européens.

\*  
\*\*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget du Secrétariat d'Etat aux Universités pour 1976.

## ANNEXE

---

### L'Ecole des hautes études en sciences sociales.

La VI<sup>e</sup> section de l'Ecole pratique des hautes études a été constituée, par décret en date du 23 janvier 1975, en établissement autonome au sens de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, et a pris le nom d'Ecole des hautes études en sciences sociales (E.H.E.S.S.).

Sept cent quatre-vingt-onze personnes travaillent à temps plein dans cet établissement, quatre cents personnes à temps partiel et sept mille étudiants y sont inscrits.

La création de cette Ecole a répondu au besoin de développement des sciences sociales en France pour lequel l'ancienne VI<sup>e</sup> section de l'Ecole pratique des hautes études était particulièrement préparée.

Dans un domaine trop longtemps marqué par le cloisonnement des disciplines classiques et l'isolement fréquent des universités, elle avait innové depuis plus de vingt ans :

— par l'interdisciplinarité permettant des recherches qui allient des approches inhabituelles telles qu'histoire et météorologie ou biologie et sociologie et aboutissant à la définition de nouveaux champs scientifiques comme de nouvelles méthodes ;

— par le souci de nourrir l'une par l'autre recherche fondamentale et recherche appliquée souvent plus strictement séparées dans ce domaine que dans d'autres ; les explorations neuves de la recherche fondamentale ouvrent à la critique et à la préparation scientifique de nouveaux secteurs de la décision et l'intérêt suscité parmi les décideurs pose à la recherche de nouveaux problèmes. De longue date, plusieurs formations de recherche de la sixième section réalisaient des études pour les autorités responsables de l'aménagement du territoire, des affaires étrangères, de l'équipement et du Plan ;

— par la réunion au sein des formations de recherches tant d'enseignants et de chercheurs professionnels que de praticiens publics ou privés soucieux de réfléchir sur leur action et de l'éclairer par la recherche ; cette conjugaison est précieuse pour la novation scientifique comme pour la formation des jeunes chercheurs.

Le dynamisme scientifique et la volonté du Gouvernement de mettre à l'heure et de développer considérablement la recherche en sciences sociales en France ont permis la création de l'E.H.E.S.S. qui se trouve être, grâce à sa volonté de développer la coopération avec les Universités, un lieu de conjonction des efforts de toutes les formations de recherche de qualité.